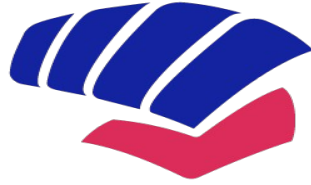


上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Edition 2020

ARTICLE 1 – SURFACE DE COMBAT

- 1) La surface de combat doit être plane et ne présenter aucun danger.
- 2) L'aire de compétition doit être un carré de 8 mètres de côté (mesures prises à l'extérieur).
Un mètre supplémentaire est prévu sur tous les côtés, comme surface de sécurité.
Cette surface totale de 10 X 10, est composée de tatamis.
- 3) Face à la table officielle, 2 lignes de 1m de long doivent être tracées à une distance de 1,5m du centre de l'aire de combat, pour la position des combattants.
- 4) Sur le côté opposé, en face de la table officielle, une ligne de 0,5m de long à une distance de 2m du centre de l'aire de combat doit être tracée pour la position de l'arbitre.

ARTICLE 2 – TENUE OFFICIELLE

Arbitres

La tenue officielle est la suivante :

- Blazer bleu marine
- Chemise blanche
- Cravate
- Pantalon gris clair uni
- Chaussons noirs d'arbitrage
- Sifflet avec cordon blanc

Le port de bijoux (montres, bracelets, boucles d'oreilles...) n'est pas autorisé.

Compétiteurs

- 1) Les combattants doivent porter un karaté-gi blanc et les protections suivantes :
Pour les cadets, juniors, seniors
protège dents, coquille (garçons), protège poitrine (filles), ceinture rouge, ceinture bleue, gants de type *karaté-jutsu* bleus et rouges.
Pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes
Plastron réversible bleu-rouge, casque adapté à la taille de la tête, coquille (garçons), gants de karaté bleus et rouges. Le port du protège dents est préconisé.
- 2) Les ongles des mains et des pieds doivent être coupés et courts. Tous les objets dangereux sont interdits.
- 3) Le port de tous bijoux est formellement interdit.

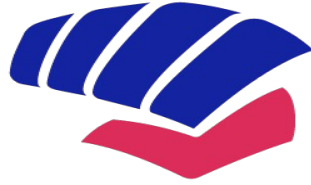
ARTICLE 3 – L'EQUIPE D'ARBITRAGE

- 1) L'arbitrage comprend 1 arbitre, 2, 3 ou 4 juges.
- 2) La table de l'aire de compétition est composée : d'un chronométrateur, d'un marqueur et de l'arbitrateur.
- 3) Le responsable de l'arbitrage supervise le déroulement de la compétition.

ARTICLE 4 - CONTROLE DES PASSEPORTS ET PESEE

- 1) Aucune inscription ne sera prise sur place
- 2) Le contrôle du passeport et de la pesée est effectué sous la surveillance de l'arbitre responsable de la compétition.
- 3) Au contrôle du passeport sportif, **document obligatoire**, présenté personnellement par le compétiteur, qui devra être correctement et complètement renseigné, il sera vérifié impérativement :
 - le certificat médical de non contre-indication à la pratique de la compétition.
 - l'autorisation parentale pour les mineurs
- 4) Aucune tolérance de poids ne sera accordée.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Edition 2020

- 5) Le compétiteur doit avoir un poids inférieur ou égal au poids de la catégorie dans laquelle il est inscrit, et supérieur au poids de la catégorie précédente.
- 6) Aucun surclassement n'est autorisé.

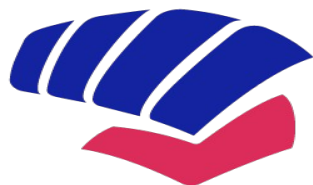
ARTICLE 5 – LA COMPETITION

- 1) La durée du combat est de :
 - Seniors hommes : 3 minutes
 - Seniors femmes : 2 minutes
 - Benjamins, minimes, cadets, juniors filles et garçons : 2 minutes
 - Poussins, pupilles filles et garçons : 1 minute 30
- 2) En cas d'égalité, une prolongation de 1 minute intervient.
- 3) La durée du combat est décomptée depuis le signal de début donné par l'arbitre et s'arrête chaque fois qu'il dit « YAME ».
- 4) Le chronométreur signale distinctement les 15 dernières secondes du combat au moyen d'un gong ou d'une sonnette. L'arbitre annonce alors « ATOSHI BARAKU ». La fin du combat est annoncée par un second signal.

ARTICLE 6 – CRITERES DE DECISION

- 1) Pour les poussins, pupilles, benjamins, minimes, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **4 points** répartis comme suit :
 - a) **2 ippon**
 - b) **1 ippon + 2 waza ari**
 - c) **4 waza ari**
- 2) Pour les cadets, juniors, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **2 points** répartis comme suit :
 - a) **1 ippon**
 - b) **2 Waza ari**
- 2) Pour les seniors, la victoire est remportée dès lors qu'un des combattants obtient **2 points** répartis comme suit :
 - a) **1 ippon**
 - b) **2 waza ari.**
- 3) La victoire est remportée par le combattant ayant le plus grand nombre de point à l'issue du combat.
- 4) Au cours de la prolongation, un Waza-ari ou un Ippon entraîne la victoire immédiate.
- 5) Si à l'issue de la prolongation aucun point n'a été marqué, la victoire sera attribuée par décision arbitrale d'après les critères suivants :
 - La supériorité technique et tactique
 - La force et l'esprit combatif démontrés.
- 6) Le compétiteur qui se présente sur l'aire de combat dans une tenue non valable, à une minute pour se mettre en conformité avec le règlement. Au delà il sera disqualifié.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

**REGLEMENT KUMITE
Uechi-Ryu Karaté-Do**

Edition 2020

ARTICLE 7 – CRITÈRES DE IPPON, WAZA-ARI.

Poussins, pupilles, benjamins, minimes

SCORE	CRITÈRES TECHNIQUES
IPPON (2 points)	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied jodan contrôlé. - Technique valable effectuée dans le temps de l'action sur un adversaire au sol, suite à une projection, un balayage ou après qu'il soit tombé par sa propre faute.
WAZA-ARI (1 point)	<ul style="list-style-type: none"> - Attaque de poing jodan contrôlé. - Attaque de poing ou de pied chudan avec touche légère sur le plastron. - Attaque de poing contrôlé dans le dos.

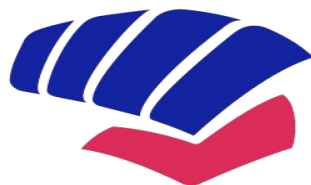
Cadets, juniors

SCORE	CRITÈRES TECHNIQUES
IPPON (2 points)	<ul style="list-style-type: none"> - Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné la mise hors de combat. - Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné la mise hors de combat.
WAZA-ARI (1 points)	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied Jodan contrôlé. - Technique valable effectuée dans le temps de l'action sur un adversaire au sol, suite à une projection, un balayage ou après qu'il soit tombé par sa propre faute. - Attaque de poing Jodan contrôlé avec saisie. - Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné un déséquilibre. - Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné un déséquilibre. - Coup de poing contrôlé dans le dos.

Seniors

SCORE	CRITÈRES TECHNIQUES
IPPON (2 points)	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied Jodan ayant entraîné la mise hors de combat. - Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné la mise hors de combat. - Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné la mise hors de combat. - Au sol (maximum 10 secondes), clés de soumission ou techniques d'étranglement réalisées sur adversaire. <p>L'arrêt du combat sera prononcé sur appréciation de l'arbitre ou lorsque le combattant frappe du plat de la main au moins 2 fois le sol ou l'épaule de son adversaire.</p>
WAZA-ARI (1 point)	<ul style="list-style-type: none"> - Coup de pied Jodan contrôlé. - Technique valable effectuée dans le temps de l'action sur un adversaire au sol, suite à une projection, un balayage ou après qu'il soit tombé par sa propre faute. - Attaque de poing Jodan contrôlé avec saisie. - Attaque de poing, de pied ou de genou chudan ayant entraîné un déséquilibre - Attaque sur les jambes (low kick) ayant entraîné un déséquilibre. - Coup de poing contrôlé dans le dos.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

REGLEMENT KUMITE Uechi-Ryu Karaté-Do

Edition 2020

ARTICLE 8 – COMPORTEMENTS INTERDITS

- 1) Attaque de poing Jodan sans contrôle.
- 2) Attaque de coude et de genou Jodan.
- 3) Toute attaque main ouverte au visage est interdite.
- 4) Attaque aux parties génitales.
- 5) Saisir l'adversaire directement sans exécuter une technique de karaté dans un délai maximum de 3 secondes.
- 6) Attaquer ou défendre plus de 10 secondes après une projection ou un balayage.
- 7) Lutter, pousser.
- 8) Sorties répétées pour fuir le combat (JOGAI), les comportements pour gagner du temps.
- 9) Les injures et les comportements de provocation, l'émission de voix inutile.
- 10) Les attaques sans contrôle au sol.

ARTICLE 9 – CRITERES DE PENALITES ET DE DISQUALIFICATION

- 1) La disqualification (Shikkaku) sera prononcée contre les comportements qui dégradent la dignité et l'honneur du Karaté-Do.
- 2) Le forfait (Kiken) sera prononcé en cas :
 - d'absence du combattant
 - de blessure
- 3) Hansoku peut être prononcé directement.

PENALITES (voir comportements interdits)

*** Les fautes sont cumulables entre elles ***

PENALITES		POINTS DE PENALITE
1 ^{er} avertissement	Chukoku	0 point
2 ^{ème} avertissement	Keikoku	0 point
3 ^{ème} avertissement	Hansoku-chui	1 Waza-ari
4 ^{ème} avertissement	Hansoku	Disqualification
Shikkaku		Disqualification

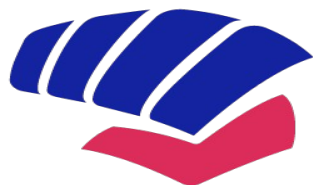
ARTICLE 10 – ACCIDENTS OU BLESSURE EN COMBAT

- 1) En cas d'impossibilité de continuer le combat pour cause de blessure des deux adversaires, la victoire sera attribuée au combattant ayant totalisé le plus nombre de points ou sur décision de l'arbitre.
- 2) L'abandon pour cause de blessure entraîne Kiken.
- 3) Un combattant blessé ne peut se présenter à un combat sans l'autorisation d'un médecin du tournoi.

ARTICLE 11 – CONTESTATIONS ET RECLAMATIONS

- 1) Un combattant ne peut contester la décision de l'arbitre. En cas de désaccord motivé, une réclamation doit être présentée au responsable de l'arbitrage, par l'entraîneur ou le responsable du combattant.
- 2) En cas de difficulté à rendre un jugement sur la base des articles du règlement, ou en cas de problèmes imprévus dans son application, la commission arbitrale se concertent pour prendre une décision.

上
地
流



FÉDÉRATION
FRANÇAISE
KARATÉ

上
地
流

**REGLEMENT KUMITE
Uechi-Ryu Karaté-Do**

Edition 2020

ARTICLE 12 – LE MEDICAL

En cas d'absence d'un médecin ou d'un organisme d'urgence et de secourisme, la compétition « combat » sera annulée.

ARTICLE 13 – COACHING

Le coaching n'est pas autorisé.

ARTICLE 14 – CATEGORIES

	Poussins 6 – 7 ans	Pupilles 8 – 9 ans	Benjamins 10 – 11 ans	Minimes 12 – 13 ans	Cadets 14 – 15 ans	Juniors 16 – 17 ans	Seniors 18 ans et +
Masculins	-20	-25	-30	-40	-50	-55	
	-30	-35	-40	-50	-60	-65	-70
	-40	-45	-50	-60	-70	-75	-80
	40 et plus	45 et plus	50 et plus	60 et plus	70 et plus	75 et plus	80 et plus
Féminines	-20	-25	-30	-35	-40	-45	
	-30	-35	-40	-45	-50	-55	-60
	-40	-45	-50	-55	-60	-65	60 et plus
	40 et plus	45 et plus	50 et plus	55 et plus	60 et plus	65 et plus	

Pour les catégories poussins à minimes, si un compétiteur est seul dans sa catégorie de poids, il peut, s'il le souhaite, être regroupé dans la catégorie directement supérieure.